
ISABELLE DE GAULMYN

LE GOUVERNEMENT DU VATICAN LA RÉFORME DE LA CURIE

La tombe de Saint-Pierre est l'un des lieux les plus emblématiques de la Rome catholique. Chaque jour, des centaines de pèlerins, des simples fidèles aux évêques ou cardinaux, viennent se recueillir devant ce que la tradition considère comme le tombeau du premier apôtre de Jésus, « premier pape », dont les reliques seraient sous les pieds des croyants... Deux mille ans d'une fidélité qui donne aux prélats travaillant à quelques mètres de là, dans les bureaux du Vatican, l'arrogance de ceux qui ne craignent rien : « Voilà vingt siècles que l'Église catholique tient bon, alors il en faudrait plus pour la mettre à terre », rétorquent-ils lorsque se présente une difficulté. La basilique Saint-Pierre elle-même a évolué. Détruite, reconstruite. Mais les reliques sont les mêmes, et l'Église aussi. C'est dire que l'institution, forte de ses vingt siècles d'ancrage au cœur de la ville, se méfie du changement. Pourtant une autre image est souvent utilisée, depuis les premiers siècles du christianisme, pour symboliser cette même institution : celle du bateau, de « la barque de Pierre », qui doit garder le cap, embarcation, comme la décrivait Benoît XVI, « qui semble parfois bien ballottée dans l'obscurité de la tempête¹ ».

35

Un tombeau, donc, mais aussi une barque... Comme si l'Église hésitait toujours entre ces deux attitudes, rester fermement accrochée à sa tradition, ou bien s'élancer sur des flots parfois bien aventureux.

1. Discours lors de la présentation des vœux de Noël à la Curie, 22 décembre 2005.

LA RÉFORME SELON FRANÇOIS

Un nécessaire discours de la réforme

En politique, être un « réformateur » est une vertu, dont tous les candidats cherchent à se parer. En catholicisme au contraire, le réformateur est d'abord, historiquement, un « réformé ». Autant dire « le » mal. Certes, depuis le second concile du Vatican (1962-1965), l'Église catholique considère les protestants comme des « frères dans la foi ». Mais, alors que l'on fête cette année 2017 les 500 ans de la Réforme de Luther, il ne faut pas oublier que, durant ces cinq siècles, l'idée même de réforme était quasi taboue pour les catholiques. Comme s'ils avaient décidé d'en laisser le monopole d'usage aux protestants. À l'*Ecclesia semper reformanda* de Luther (« l'Église doit toujours se réformer ») a longtemps répondu 36 l'*Ecclesia non facit saltus* (« l'Église ne fait pas de sauts »). Le concile de Trente (1545-1563) avait réformé le catholicisme une fois pour toutes : le terme même figure d'ailleurs assez souvent dans les textes de ce concile. Mais, ensuite, il va quasiment disparaître de la littérature catholique.

En réalité, l'Église a bien évidemment continué à évoluer dans ses structures, à modifier tel ou tel aspect de son gouvernement. Cependant, ce n'était plus une « réforme », ou du moins n'en parlait-on pas ainsi. Même Vatican II, qui marque pourtant une évolution extrêmement importante pour l'Église catholique, répugne à reprendre ce terme ! Il lui a préféré celui, italien, d'*aggiornamento* (littéralement, « mise à jour »), ou encore de ressourcement. Le mot « réforme » ne revient qu'une seule fois sous la plume des pères conciliaires, dans le décret sur l'œcuménisme (*Unitatis redintegratio*).

Difficile, cependant, de prétendre que Vatican II n'a pas provoqué une importante et profonde réforme de l'Église catholique, et pas seulement en matière de liturgie (abandon du latin). Tout dépend de ce que l'on entend par réforme, et la réticence catholique reste palpable. Benoît XVI, ainsi, s'était affronté à la question. Peut-on, doit-on réformer l'Église ? Dans un discours célèbre, l'un des plus importants de son pontificat, en décembre 2005, il revient sur le second concile du Vatican, dans lequel il refuse justement de voir une rupture². Car, dans l'Église, la rupture n'est pas possible, affirme le pape allemand, qui, bien qu'acteur du concile, fut ensuite effrayé par ses conséquences sur la vie des Églises. Vatican II, pour lui, c'est « le renouveau dans la continuité ». Renouveau dans la continuité, ainsi va la réforme dans l'Église catholique...

2. *Ibid.*

Le pape François connaît ces réticences. Elles expliquent en partie les difficultés qu'il rencontre. Il s'emploie donc à clarifier, expliquer, commenter, dans une sorte de « discours de la réforme » à l'usage des catholiques.

Faut-il réformer ?

Oui, simplement parce que, comme le pape François le rappelle dès le lendemain de son élection, il a été élu pour cela. Les cardinaux en avaient longuement parlé, lors des congrégations générales qui précèdent le conclave: Rome, la Curie, ne pouvait rester en l'état. Le scandale Vatileaks, qui a assombri les dernières années du pontificat de Benoît XVI, avait mis en lumière les incapacités de la gouvernance romaine, mais aussi la profonde corruption de certains de ses membres. François a été choisi sur sa réputation d'homme d'action, autoritaire, qui a su gérer un énorme diocèse, celui de Buenos Aires. Il a reçu ce mandat lors de son élection: réformer la gouvernance de l'Église catholique, et il s'y emploie.

37

Jorge Mario Bergoglio n'a ainsi aucune pudeur à employer dans ses discours le terme même de réforme. Mais le nouveau pape montre très vite que, pour lui, réformer va bien au-delà de nouvelles méthodes de gestion de la curie. Il s'agit non pas seulement d'une réforme technocratique, mais d'une « conversion ». Six mois après son élection, dans un entretien à *La Civiltà Cattolica* du 4 octobre 2013³, il explique que « la première réforme doit être celle de la manière d'être. Les ministres de l'Évangile doivent être des personnes capables de réchauffer le cœur des personnes, de dialoguer et cheminer avec elles, de descendre dans leur nuit, dans leur obscurité sans se perdre ».

La réforme ne se résume donc pas à la remise aux normes du bilan financier du Saint-Siège! C'est, comme il le dit en 2013 dans l'exhortation apostolique *Evangelii gaudium* (« la joie de l'Évangile »), un texte qui est une sorte de programme de gouvernement, le fait de « tendre à une réforme permanente de soi par fidélité à Jésus-Christ ». « Il y a des structures ecclésiales qui peuvent arriver à favoriser un dynamisme évangéliste; également, les bonnes structures sont utiles quand une vie les anime, les soutient et les guide. Sans une vie nouvelle et un authentique esprit évangélique, sans "fidélité de l'Église à sa propre vocation", toute nouvelle structure se corrompt en peu de temps », écrit-il.

La réforme, au sens catholique du terme, s'entend dans la perspective de l'évangélisation: « La réforme des structures, qui exige la conversion

3. Entretien aux revues intellectuelles jésuites, dont *Études*, vol. 419, n° 4, p. 337-352, 2013.

pastorale, ne peut se comprendre qu'en ce sens : faire en sorte qu'elles deviennent toutes plus missionnaires, que la pastorale ordinaire en toutes ses instances soit plus expansive et ouverte, qu'elle mette les agents pastoraux en constante attitude de "sortie" et favorise ainsi la réponse positive de tous ceux auxquels Jésus offre son amitié. » Donc François conduit cette réforme au nom d'une fidélité de l'Église à celui qui l'a fondée. Il fait sienne cette demande de Paul VI dans *Ecclesiam suam* (1964) : « L'heure sonne pour l'Église d'approfondir la conscience qu'elle a d'elle-même, de méditer sur le mystère qui est le sien [...], de là naît un désir généreux et comme impatient de renouvellement, c'est-à-dire de correction des défauts que cette conscience, en s'examinant à la lumière du modèle que le Christ nous en a laissé, dénonce et rejette. »

38 *L'objectif de cette réforme*

Le but premier n'est donc pas d'améliorer l'efficacité de l'appareil d'État, même si, comme nous le verrons, ce dernier en a bien besoin. Mais l'Église n'est pas seulement une institution politique. La réforme, ici, a toujours un double sens : mise à jour pour assurer le bon ordre de l'Église, qui cependant doit toujours s'accompagner d'une exigence constante de conversion (c'est bien le sens originel d'*Ecclesia semper reformanda*). La conversion ne concerne pas seulement le chrétien, mais bien l'Église comme « corps », dans sa structure et ses institutions. Lorsque le pape François engueule littéralement ses « hauts fonctionnaires », à savoir les membres de la Curie, dans un discours devenu célèbre égrenant « les quinze maladies de la Curie », en décembre 2014, c'est bien dans ce sens : la réforme passe par un changement profond d'attitude des hommes, et en premier lieu de ceux qui ont en charge les institutions⁴. Le pape montre la voie, avec son appartement modeste, ses vieilles chaussures, son cartable usé, et ses lunettes bon marché. Gadget ? Pas seulement : une sorte de mise en garde.

Fin 2016, jamais peut-être le pape François n'a été aussi contesté. Il l'est au cœur même de son pouvoir : des affiches contre lui sont apposées sur les murs de Rome, devant ses fenêtres, des cardinaux de la Curie lui écrivent publiquement pour lui demander de se rétracter vis-à-vis de certaines de ses affirmations concernant la famille, d'autres tentent de le contourner en prenant le pouvoir dans des institutions d'Églises puissantes comme l'Ordre de Malte. Alors, à peine ébranlé par l'âpreté des critiques, en décembre, en guise de vœux de Noël, il choisit

4. Discours lors de la présentation des vœux de Noël à la Curie, 22 décembre 2014.

encore une fois de s'adresser à sa curie⁵, pour expliquer de nouveau sa méthode. D'abord, rappeler l'objectif de sa réforme : rendre la Curie plus conforme à sa fin, qui est l'évangélisation. Ensuite, noter que l'Église doit être réformée, car elle est vivante. Que cette réforme n'est pas une « opération de chirurgie esthétique » mais une profonde conversion : « Ce ne sont pas les rides que nous devons craindre dans l'Église, mais les taches. » Enfin, il analyse les formes de résistance à la réforme, n'hésitant pas à accuser ces responsables qui ne changent qu'en apparence, dans un amusant néologisme, « gattopardisme spirituel », allusion à l'attitude de Don Fabrizio dans le roman *Le Guépard (Il Gattopardo)* : « Pour que tout reste comme avant, il faut que tout change »...

UNE CURIE ADAPTÉE À UNE ÉGLISE MONDIALISÉE

39

Une curie à moderniser

La réforme commence donc par la Curie. Les tentatives pour la réformer sont en réalité presque aussi anciennes que... la Curie elle-même. La Curie existe depuis au moins le VIII^e siècle, quand le pape commence à avoir des États pontificaux, en Lombardie : il est alors nécessaire de gérer, d'administrer. Les cardinaux-évêques, qui sont autour du pape, deviennent, à partir de 1054, ceux qui vont élire son successeur. Il s'ensuit un phénomène de cour. Bernard de Clairvaux, au XII^e siècle, fustigeait déjà la Curie et reprochait au pape sa « mondanité ». La magnificence de la cour du pape se poursuit avec l'épisode d'Avignon. Luther, dans son appel « À la noblesse chrétienne de la Nation allemande », dresse une longue liste des abus perpétrés par la Curie...

Le concile de Trente permet de renvoyer des évêques dans les diocèses et d'organiser le gouvernement romain autour d'une quinzaine de « dicastères », sur le modèle des monarchies absolues en train de se former en Europe. Depuis, les choses ont à peine évolué. Vatican II s'est heurté à la résistance conservatrice de la Curie, et les pères conciliaires voulaient une réforme de l'administration. Mais Paul VI, lui-même ancien responsable à la Curie, a préféré se réserver ce travail et a donc réorganisé l'appareil, mais sans vraiment le bouleverser.

Le Saint-Siège reste ainsi la seule monarchie absolue de l'Europe. Et ceux qui l'ont côtoyé de près, comme l'auteur de ces lignes, pourraient reprendre facilement à leur compte nombre des critiques de Bernard de Clairvaux : une « cour », dont les hauts responsables, les cardinaux,

5. Discours lors de la présentation des vœux de Noël à la Curie, 22 décembre 2016.

n'ont de compte à rendre à personne, avec toutes les dérives logiques de ce système – déconnexion totale avec le monde réel, nomination des personnes sans tenir compte des qualifications, absence totale de contrôle sur les actes et, plus grave, sur l'emploi de l'argent. Sans parler des problèmes de mœurs, en contradiction complète avec le discours moral par ailleurs dispensé par l'institution ecclésiale. Enfin, dans une administration de près de cinq mille personnes, il est encore étonnant, au XXI^e siècle, de voir les femmes reléguées aux tâches subalternes, le pouvoir étant le monopole des hommes.

Mais, d'abord, qu'est-ce que la Curie ?

40 Le droit canon actuel parle de « la Curie romaine dont le pontife suprême se sert habituellement pour traiter les affaires de l'Église tout entière et qui accomplit sa fonction en son nom et sous son autorité pour le bien et le service des Églises » (art. 360).

Donc, c'est un instrument au service du pape. Attention, la Curie n'est pas en soi un lieu de pouvoir. Le gouvernement, dans l'Église, s'exerce d'abord au niveau des diocèses, par les évêques. Puis à travers le pape, qui s'appuie sur les évêques réunis en collège, qui peuvent le conseiller. La Curie n'est qu'une administration du pape. Mais elle n'est pas le gouvernement de l'Église universelle. Ce serait de toute façon impossible : comment cinq mille personnes pourraient-elles assurer le pouvoir sur un milliard deux cent mille personnes, dans les coins les plus reculés de la planète ? Elles n'ont d'ailleurs aucun pouvoir d'autorité sur les évêques locaux, qui sont nommés et peuvent être démissionnés par le pape seul. Même si certains prélats de la Curie ont parfois cette tentation de vouloir exercer un contrôle tatillon sur les Églises locales – à l'image d'une administration centrale sur des préfets –, ils n'en ont ni les moyens ni les compétences institutionnelles...

Pour l'aider, le pape dispose donc de dicastères, les congrégations (au nombre de neuf) et les conseils pontificaux (douze). Avec un cardinal ou évêque à sa tête, et un conseil du dicastère, dont sont membres des évêques de terrain. Chaque dicastère suit un domaine : par exemple, la Congrégation pour la doctrine de la foi, pour aider le pape à maintenir la vérité de la doctrine, la Congrégation pour les évêques, qui l'aide pour les nominations, le Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens, chargé des relations avec les autres Églises chrétiennes...

L'autre pôle est constitué de la Secrétairerie d'État, dont la première section s'occupe des affaires intérieures de l'Église (relations avec les

diocèses du monde entier, rédaction et traduction des discours, etc.) et la seconde des relations diplomatiques du Saint-Siège avec les pays.

Les réformes déjà entreprises

Une autre manière d'être : nous l'avons vu, c'est le plus important pour le Pape. En habitant dans la maison Sainte-Marthe, et non dans les confortables appartements pontificaux, François adresse un signe : la Curie ne doit plus être une forme de cour monarchique à l'ancienne. Mais ce choix est aussi tactique : le pape n'est ainsi plus isolé dans ses appartements, il voit du monde, il évite ainsi de se faire « phagocyter » par des courtisans qui l'éloigneraient des vrais centres de pouvoir...

Dès le 8 avril 2013, quelques jours après son élection, François a nommé un conseil des cardinaux, pour l'aider. Le fameux C9, une des idées nées des congrégations générales qui ont précédé le conclave : les cardinaux souhaitaient une sorte de « chambre haute », composée de cardinaux en exercice dans le monde, que le Pape puisse consulter pour l'aider à faire la réforme. Ce conseil est, cette fois, un vrai lieu de pouvoir, puisque tous ses membres sont des évêques de diocèse, qui viennent avec leur expérience du terrain. Autant dire qu'il est assez mal passé auprès des prélats de la Curie, qui se sont sentis dépossédés d'une partie de leur légitimité. Aujourd'hui, ce conseil est composé de cinq cardinaux des cinq continents, de deux évêques émérites (anciens), dont un de la Curie, et de deux anciens nonces (ambassadeurs), dont le secrétaire d'État, et enfin du président du Gouvernement de l'État de la Cité du Vatican. Ce conseil a entrepris une grande consultation sur la réforme, auprès des cardinaux des différents continents mais aussi de la Curie : il en résulte une centaine de propositions, sur lesquelles planchent actuellement les conseillers lors de sessions, dix-sept déjà en quatre années.

41

Le C9 a déjà pris un certain nombre de décisions concrètes, en matière d'organisation des dicastères. Sans toucher, pour l'instant, à l'architecture globale, il a procédé par petites touches : le nombre de conseils pontificaux a fondu de douze à cinq, tandis que deux nouveaux dicastères ont vu le jour : l'un pour les « laïcs, famille et vie », en août 2016, et l'autre pour le « service du développement humain intégral », en janvier 2017. Cela permet une certaine rationalisation : le premier suit tous les états de vie des laïcs (jeunesse, éducation, famille), le second rassemble toutes les actions du pape qui concerne la doctrine sociale de l'Église. Avec notamment les migrants, sous la responsabilité directe du pape.

Le C9 a aussi consacré quelques sessions aux finances du Saint-Siège, qui constituaient sans doute le dossier le plus urgent à régler. Un secrétariat pour l'économie a été créé afin d'accompagner et surtout de contrôler les finances des dicastères, devenant ainsi une instance budgétaire centrale, qui manquait cruellement. Il oblige désormais tous les dicastères à établir et respecter leur budget prévisionnel, à rendre compte de leur fonctionnement, de leurs appels d'offres. Le Conseil pour l'économie coiffe le secrétariat, comme le tout nouveau bureau du contrôleur général. Il a été fait appel à des professionnels, décidés à faire respecter par la comptabilité et le management du Saint-Siège les standards d'une grande organisation internationale. Enfin, l'Institut pour les œuvres de religion, appelé la « banque du Vatican », incarne cette mise aux normes lancée par Benoît XVI, qui reconnaissait que, sans réforme, son institution était devenue un obstacle à l'annonce de l'Évangile⁶.

42

Enfin, ce même C9 a lancé un chantier plutôt colossal pour rationaliser et regrouper diverses institutions et organisations qui jusqu'ici s'occupaient, chacune à sa manière, de communication. Un secrétariat pour la communication, créé en 2015, reprend les compétences de l'ancien Conseil pontifical pour les communications sociales, y agrège la salle de presse et les différents médias, comme Radio Vatican et l'Osservatore Romano.

Reste que, une fois réglé l'épineux dossier des finances du Vatican, le gros travail de ce conseil des neuf consiste à préparer une nouvelle constitution apostolique, pour revoir l'ensemble du fonctionnement du gouvernement du pape. L'actuelle, *Pastor bonus*, a été promulguée par Jean-Paul II en juin 1988. Prudemment, le pape François s'est refusé à commencer par là, préférant observer, et mettre à l'épreuve certaines idées. Mais on sait qu'il réfléchit, avec son conseil, sur ce nouveau texte, dont on peut déjà cerner les deux grands axes : assurer une meilleure coordination du travail entre les dicastères, avec des réunions obligatoires de liaison, et aussi avec les Églises locales. Surtout, promouvoir une plus grande subsidiarité, pour laisser les Églises locales avoir l'initiative, et un renforcement des mécanismes synodaux. Car ce n'est pas dans la Curie elle-même que réside le nœud de la réforme de l'Église du pape François. C'est bien plus fondamentalement dans une remise en cause de la manière d'exercer le pouvoir du pape lui-même.

6. Sur ce sujet, voir *infra*, Nicolas Senèze, « Le trésor du Vatican », p. 63-73.

REVOIR LE POUVOIR DU SUCESSEUR DE PIERRE

Une Église collégiale ou synodale

Le Pape voudrait en finir avec une conception par trop centralisée du pouvoir. Certains diraient, par analogie avec le système politique, qu'il souhaite une démocratisation de ce pouvoir, mais ce n'est pas tout à fait exact : en réalité, François revient plutôt à une vieille tradition de l'Église, celle de la collégialité dans la prise des décisions. Car, au cours de la longue histoire du catholicisme, ce n'est finalement qu'assez récemment que le pape a pris cette dimension écrasante et absolue, et, au fond, jamais l'Église n'a été aussi centralisée qu'au xx^e siècle...

Dans les premiers temps, le christianisme s'est structuré autour des évêques, successeurs des apôtres. Parmi eux, celui de Rome, le siège de Pierre, qui tout en étant la première des Églises doit rester en communion avec les autres. Mais, à partir du xvii^e siècle, on assiste à la montée inexorable de la puissance de l'évêque de Rome, qui, pour maintenir l'unité de l'Église, centralise progressivement tous les pouvoirs, jusqu'à se voir conférer l'infailibilité (premier concile du Vatican, 1869-1870).

43

Vatican II, revenant à la tradition des premiers temps, va chercher à rééquilibrer les pouvoirs et à réinstaurer plus de « collégialité » : en clair, cela signifie que l'autorité de l'Église doit être assumée non pas par un homme seul, fût-il le successeur de Pierre, mais collégialement par les évêques, à charge pour le pape de faire vivre cette collégialité. À vrai dire, on ne peut pas dire que Jean-Paul II, méfiant vis-à-vis des Églises locales, ou Benoît XVI aient réellement réussi à faire vivre cette collégialité...

François, évêque de Rome

Dès son élection, le pape François s'est en revanche placé dans cette tradition. Il va se présenter, le soir du 13 mars 2013, devant la foule réunie place Saint-Pierre, comme le nouvel évêque de Rome, celui qui « préside dans la charité toutes les Églises ». Une expression qui ne doit rien au hasard : présider dans la charité toutes les Églises, c'est une référence à la conception des premiers temps de l'Église, où le successeur de Pierre n'était « que » celui qui présidait à la charité de l'ensemble des évêques, et non un monarque absolu.

Le synode selon Paul VI

Une Église qui permet une meilleure participation de tous est une Église « synodale ». Là encore, il s'agit d'une pratique des premiers temps de

44 l'Église, mais qui, il faut bien l'avouer, a été mieux entretenue chez les orthodoxes et les protestants que chez les catholiques. Du grec *syn* (ensemble) et *hodos* (marcher), le synode consistait au début en une assemblée de prêtres, autour de l'évêque. Le synode, dans sa forme moderne, a été rétabli par Paul VI, dans le sillage de Vatican II et de l'esprit du concile. Mais il l'a fait avec beaucoup de prudence : le synode selon Paul VI est une assemblée primatiale (au service du primat), et non, comme l'espéraient alors les plus progressistes des cardinaux, une assemblée dotée d'un pouvoir de délibération. Avec Jean-Paul II, puis Benoît XVI, ces synodes, qui réunissent tous les trois ans des évêques du monde entier, n'avaient guère d'intérêt : convoqués sur de grandes problématiques de l'Église (Europe, Afrique, évangélisation, lecture de la Parole, Eucharistie), les évêques en restaient à des débats soporifiques, où chacun parlait à son tour et où tout débat un tant soit peu clivant était soigneusement écarté. Le résultat des discussions n'avait pas plus d'intérêt et, de toute façon, le pape, dans son exhortation, n'est nullement tenu d'en tenir compte. Paul VI avait voulu faire du synode, expliquent les juristes, un lieu de « collégialité affective »⁷. Les évêques aident le pape en exprimant leur sollicitude. Mais ils n'ont aucun pouvoir « effectif ».

La méthode François

Nul doute que, pour Bergoglio, l'enjeu est ici majeur. Selon lui, l'Église ne pourra retrouver sa force d'évangélisation que si elle redevient véritablement collégiale. « Le chemin de la synodalité, dit-il, est justement celui que Dieu attend de l'Église du troisième millénaire⁸. » Personne mieux que cet Argentin « venu de l'autre bout de la terre » ne mesure combien les solutions, la pastorale, la manière d'évangéliser, doivent être adaptées au terrain, aux pays où cela se passe, et refléter la diversité de l'Église. Ce qui reste décidé à Rome de manière unilatérale par un homme seul a peu de chances de correspondre aux besoins. En fin politique, le pape François cherche progressivement à redonner à cet instrument synodal plus de force. Comment ? D'abord, en organisant le premier synode de son pontificat sur un sujet brûlant, particulièrement clivant, où il sait que le débat sera vif : la famille, les relations de couple, la difficulté pour l'Église de prendre en compte les différentes situations conjugales,

7. Alphonse Borras, « Le synode des évêques entre autorité primatiale et autorité collégiale », *Prêtres diocésains*, n° 1519, 2015, p. 357-366.

8. Discours à l'occasion de la commémoration du cinquantième anniversaire de l'institution du synode des évêques, 17 octobre 2015.

notamment les divorcés remariés et les couples de personnes de même sexe. S'il avait voulu bousculer son Église, le Pape ne s'y serait pas pris autrement. Il s'agit du domaine sur lequel les croyants sont les plus divisés, souvent lassés par la rigidité du discours de l'Église par rapport aux nouvelles formes de couple et de sexualité. L'idée est donc de rappeler les « fondamentaux » du catholicisme dans ce domaine. Et en même temps de donner la possibilité à l'Église de répondre à toutes les situations qui se présentent à elle, désormais, en matière de vie familiale et affective.

Le pouvoir « effectif » des évêques

Avant de convoquer le synode, nouveau coup de maître du Pape, qui envoie un questionnaire à « tous les catholiques » : une sorte de sondage grandeur nature, sur ces sujets délicats, dont les évêques devront bien tenir compte. Enfin, au lieu de faire un synode sur le sujet, il en fait deux, un en 2014, l'autre en 2015 : cela va permettre de donner le temps au débat, à la réflexion, afin de se pencher sur les vraies questions. Et à la fin du synode, il fait procéder à un vote, dont les résultats sont rendus publics : les évêques se prononcent sur chacune des propositions, ce qui permet de savoir lesquelles ont obtenu une large majorité et lesquelles au contraire ne passent la rampe qu'avec difficulté. Tous les catholiques peuvent avoir accès à ces résultats. Le changement est radical : le pouvoir des évêques n'est alors plus seulement « affectif », il peut aussi devenir « effectif », observe lui-même François⁹. Cette synodalité ne concerne pas seulement le pape : pour François, elle doit aussi être mise en œuvre « à la base », dans les paroisses, les diocèses, comme au plan universel. Car c'est tout le pari de François pour son Église : que la réforme, insufflée d'en haut, vienne aussi profondément renouveler la manière d'être de l'ensemble des catholiques.

45

9. *Ibid.*

R É S U M É

L'Église catholique a toujours eu du mal, du moins depuis le concile de Trente, avec la réforme. Pourtant, celle-ci est apparue nécessaire à la fin du pontificat de Benoît XVI, et le pape François a été élu par les cardinaux pour réformer la gouvernance du catholicisme. Mais la réforme de François va assez largement au-delà de celle des structures de la Curie : elle passe à la fois par une conversion des esprits et une profonde remise en cause de la manière d'exercer la charge pontificale du successeur de Pierre, en œuvrant pour plus de collégialité, une plus grande synodalité, afin de permettre de répondre aux défis que doit relever une Église mondialisée de 1,2 milliard de croyants.